



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/04/2026

Nombre de membres	
En exercice	11
Présents	9
Procuration	2
Qui ont pris part au vote	11

Résultat du vote	
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Date de convocation : 03/04/2026
Date d'affichage : 03/04/2026

Délibération 2026-25

L'an 2026, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Wisembach s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VOINSON Rachel, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mr Philippe BENOIT, Mr FAQUET Christophe, Mme VOINSON Rachel, Mme THIRIET Stéphanie, Mme BERTRAND Christine, Mr BREISTROFFER Flavien, Mme DA COSTA Claudine, Mme POULAIN Salomé, Mme WENGER Annick

Absents excusés : Mr VOIGNIER Jean-François, Mr Fouade GAGUECHE

Procuration(s) : Mr Fouade GAGUECHE à Mme WENGER Annick, Mr VOIGNIER Jean-François à Mme Rachel VOINSON

Secrétaire de séance : Mme Salomé POULAIN

Objet : Remboursement de la vignette des transports scolaires 2026-2027

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge des vignettes de transports scolaires. Cette prise en charge représente un coût individuel de 94 €. Les familles devront déposer la facture d'achat ainsi que leur RIB en mairie avant le 30 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord et autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des familles ayant fourni la facture d'achat et leur RIB et dont les enfants n'ont pas dépassé l'âge limite de 18 ans révolu.

En mairie, le 10/04/2026
Extrait certifié conforme,
Le Maire, Rachel VOINSON

